

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er mars 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1673)

Adopté

AMENDEMENT

présenté par
Mme Lebec, rapporteure thématique et M. Lescure, rapporteur

ARTICLE 41

À l'alinéa 51, substituer au mot :

« dont »,

le mot :

« notamment ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.